

## L'actualité de votre résidence

### Gardiennage de sureté : la dégradation de la prestation n'est plus acceptable.

**Association des locataires du 10 rue du Docteur Roux**

L'association mène une action continue pour que le quotidien des locataires soit amélioré.

Elle se compose de bénévoles pour rendre la résidence plus agréable au quotidien.

Vous trouverez dans cette lettre l'actualité de votre résidence ainsi que des informations pratiques.

#### Vous pouvez nous contacter

Sur le site internet de l'association

[www.10ruedudocteurroux.com](http://www.10ruedudocteurroux.com)

Grâce au flash-code sur portable



Ou par mail :

[10ruedudocteurroux@laposte.net](mailto:10ruedudocteurroux@laposte.net)

Ou par courrier :

Boite aux lettres 131

(Face à la loge du gardien)

En 2011, le maintien du gardiennage de sureté, en dehors des horaires d'ouverture de la loge, a été rendu possible parce que les locataires, représentés, par leur association, ont expressément accepté d'en supporter intégralement la dépense dans leurs charges, grâce à la signature d'un protocole en vertu de l'art 42 de la loi du 23 décembre 86.

Cet accord collectif comporte des obligations pour le bailleur, notamment celle d'informer les locataires des modifications qu'il envisage et d'engager une négociation pour aboutir à un accord conjoint.

La direction de Gecina ne peut donc décider seule des aménagements et évolutions de la mission exercée par les vigiles.

Or en janvier 2015, les locataires ont été mis devant le fait accompli d'un changement des personnes

